

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'OFFRE PROMOTIONNELLE « ENCEINTE OFFERTE FRANSAT »

ARTICLE 1 - Société organisatrice

La société FRANSAT au capital de 2.323.823 Euros, dont le siège social est situé au : 32 BOULEVARD GALLIENI 92130 ISSY LES MOULINEAUX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 512 443 201 (« FRANSAT »), propose du 14 février 2024 au 14 avril 2024 une offre promotionnelle exceptionnelle.

ARTICLE 2 - Annonce de l'offre

Cette offre est annoncée sur les supports de communication **FRANSAT.fr** et sur des supports de publicité externes tels que : bannières publicitaires, annonces Google, sur les communications adressées par e-mail aux clients et réseaux sociaux.

ARTICLE 3 - Modalités de l'offre

Pour tout achat d'un Module TV NEOTION CAM C+ 1.3 réalisée sur **www.fransat.fr** entre le 14/02/2024 minuit et le 14/04/2024 à 23h59 inclus, et /ou dans la limite **des 200 premiers produits achetés**, FRANSAT offre une enceinte mini Xoopar Boy, de la marque Xoopar, à chaque Module TV vendu dans la commande.

L'avantage client est d'environ 30€ TTC pour chaque Module TV acheté. (prix public indicatif généralement constaté).

